

OBJET: **Départ pour un voyage**



Madame, monsieur,

Chaque année, des parents nous informent de l'absence de leur(s) enfant(s) pour participer à un voyage. La loi de l'instruction publique (article 18) ne nous permet pas de cautionner une telle pratique et nous devons donc consigner toute absence au dossier de l'élève.

Nous vous rappelons cependant qu'il est de la responsabilité première des parents d'assurer une fréquentation assidue de l'école par leur(s) enfant(s). Il revient donc à ceux-ci de juger de la pertinence ainsi que de l'importance du motif invoqué pour justifier toute absence de ces derniers à l'intérieur du calendrier scolaire.

De plus, veuillez noter que le suivi scolaire devra être assumé par les parents et qu'en aucun cas un enseignant n'est obligé de fournir un travail de récupération. En ce qui concerne les absences prolongées, comme l'élève aura moins de temps pour progresser, il se peut que cela se reflète dans ses résultats scolaires.

Veuillez, recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Nancy Fortin
Directrice

Nom de l'élève : _____ Classe : _____

J'ai pris connaissance du communiqué et je m'engage à poursuivre les apprentissages de mon enfant durant son absence à l'école.

Date du départ : _____

Le retour à l'école est prévu le : _____

Signature du parent : _____



À remettre au secrétariat avant votre départ

